

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19.04.2018

Dossier complet le :

19/4/18

N° d'enregistrement :

2018-3191

### 1. Intitulé du projet

?

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE SAINTE LUCE SUR LOIRE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ALIX JEAN-GUY

RCS / SIRET

2 1 4 4 0 1 7 2 1 0 0 0 1 1

Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|-----------------------------------|---|
| N° 44                             | La halle sportive est située au sein de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire. C'est un équipement sportif public d'une surface de plancher de 3412m <sup>2</sup> . Elle sera construite sur un terrain de 6500m <sup>2</sup> . |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet de construction d'une halle sportive au sein de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce/Loire. Elle sera associée à une première aire de stationnement ouverte au public de 44 places et à une seconde aire de stationnement de 46 places prévue pour les grands événements sportifs qui sera gérée par les exploitants de l'équipement.

- Un hall d'accueil
- Un plateau d'évolution d'environ 1452m<sup>2</sup>
- Des gradins intérieurs en béton pour 300 places spectateurs
- Une salle d'expression corporelle d'environ 333m<sup>2</sup>
- 10 vestiaires / douches
- Une série de locaux de rangements, des locaux techniques et une sous station
- Une salle de convivialité s'ouvrant sur le plateau d'évolution
- Une salle de réunion et deux bureaux

L'établissement sera occupé par un effectif public maximum de 697 personnes.

Le personnel de l'établissement s'établira au nombre maximum de 2 personnes.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à :

- Mettre en adéquation les infrastructures sportives de la commune avec l'augmentation forte de la population (et donc des licenciés) connue depuis plusieurs années
- Avoir un pôle sportif de proximité à l'Est du territoire communal du fait du développement important de ce quartier. De plus, cela permet un meilleur maillage du territoire en terme d'équipements sportifs
- Compléter l'offre des équipements publics sportifs construits dans le quartier de la ZAC de la Minais (skatepark, city-stade)
- Mettre à disposition du nouveau groupe scolaire Félix Tessier un équipement permettant la pratique sportive sur le temps scolaire et périscolaire (réponse à la Loi de 1984)
- Construire un nouvel équipement permettant une pratique plus confortable et diversifiée (compétition de badminton) venant compléter un existant vieillissant
- Offrir de nouveaux créneaux potentiels aux associations sportives déjà existantes compte tenu de la saturation des équipements existants et ce, afin de permettre l'accueil de tous les nouveaux licenciés (notamment les plus jeunes). Cette logique permet de répondre aux souhaits de développement des associations à court et moyen terme
- Permettre d'anticiper l'émergence de nouvelles pratiques non encore représentées sur la commune (volley, escalade...)
- Proposer un équipement polyvalent permettant des pratiques simultanées
- Organiser des manifestations

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le délai de travaux prévu est de 16 mois avec les dispositions suivantes :

- Préparation de chantier, délimitation de la zone de chantier, définition des modalités de circulation des engins de chantier.
- La zone de cantonnement chantier et les livraisons seront positionnés au Nord-Est de la future salle, se plaçant ainsi à l'écart du groupe scolaire.
- Les entrées et sorties dans la Z.A.C se fera depuis la route de Thouaré, la rue de Piais et la rue de Olympe de Gouges.
- L'accès à l'îlot se fera depuis la rue de Olympe de Gouges.
- Mise en place d'un plan de gestion des déchets du chantier avec tri sélectif.
- Réalisation du décapage du sol et des travaux de réseaux divers.
- Réalisation des travaux de gros œuvre et de superstructure.
- Réalisation des lots architecturaux pour le clos couvert, les aménagements intérieurs, etc...
- Aménagements extérieurs.
- Repli et nettoyage du chantier.
- Livraison et mise en service de l'ouvrage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le complexe sportif a vocation à fonctionner sur l'ensemble de la journée puisqu'il sera utilisé :

- Par l'école Félix Tessier sur le temps scolaire avec l'accueil de classes (soit en libre accès ou avec l'accompagnement par les éducateurs sportifs municipaux),
- Par les structures périscolaires durant la pause méridienne avec des petits groupes accompagnés par des animateurs ou des intervenants extérieurs,
- Par les éducateurs sportifs municipaux sur le temps périscolaire du soir à plusieurs reprises dans la semaine.
- Par les associations et club locaux aux différents moments de la journée et plus particulièrement en journée pour les seniors et en fin d'après-midi, en soirée et le week-end.

Le complexe sportif pourra accueillir ponctuellement des événements plus importants notamment lors de tournois.

Elle intègre deux espaces principaux :

- un plateau d'évolution, équipé de gradins pour 300 personnes, de 1 452 m<sup>2</sup> (44X33) destiné aux pratiques sportives suivantes : badminton, basket, handball, volley-ball
- une salle d'expression corporelle 336 m<sup>2</sup> destinée aux pratiques suivantes : l'éveil corporel, la gymnastique douce (yoga...), l'expression corporelle, le kick boxing.

Plusieurs matchs simultanés le week-end ou d'événementiels plus importants mais très ponctuels pourront être organisés.

De manière concrète, l'équipement sera dédié :

- en semaine, aux entraînements des licenciés des associations locales avec des créneaux hebdomadaires réguliers
- le week-end, prioritaires, aux compétitions et matchs de championnat. C'est dans ce cadre que la salle convivialité sera utilisée pour les spectateurs et les réceptions

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de la halle sportive de la Minais est soumis aux autorisations suivantes :

Au titre du code de l'urbanisme

- Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                      | Valeur(s)           |
|---|---------------------|
| Superficie terrain :                            | 6500 m <sup>2</sup> |
| Surface de plancher :                           | 3412 m <sup>2</sup> |
| Emprise :                                       | 3167 m <sup>2</sup> |
| Surface destinée au stationnements extérieurs : | 2795 m <sup>2</sup> |
| Longueur :                                      | 58.77 m             |
| Largeur :                                       | 57.85 m             |
| Hauteur :                                       | 13 m                |
| Débit d'eau :                                   | 3 l/s               |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La rue Olympe de Gouges  
Sainte-Luce sur Loire 44980

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1°46'  "   "   "   " Lat.   47°25'  "   "   "   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long.   "   "   "   " Lat.   "   "   "   "

Point d'arrivée :

Long.   "   "   "   " Lat.   "   "   "   "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet        |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet  |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Sainte-Luce-sur-Loire est concernée par un plan de prévention des risques d'inondations approuvé le 12/03/2001<br>Toutefois la Z.A.C de la Minais n'est pas concernée par un aléa d'inondation.<br><br>La commune de Sainte-Luce-sur-Loire n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques. Il n'y a pas d'établissements relevant de la directive SEVESO sur la commune de Sainte-Luce-sur-Loire.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Un site industriel connu de l'inventaire national des sites et sols pollués (BASOL) nécessitant l'action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif est présent sur la commune de Ste-Luce-sur-Loire (Nantaise des Eaux). La base de donnée BASIAS recense 18 sites sur la commune dont 7 activités terminées et 11 en activités. Aucune activité n'est située sur la zone du projet. Il n'est pas constaté de pollution sur terres sèches, sauf de l'arsenic comme sur tout le bassin de la Loire, mais inférieur au seuil réglementaire. Un rapport env. des sols a été réalisé par Arcadis mandaté par LAD. |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe en dehors de tous les sites protégés. Les sites NATURA 2000, ZNIEFF types 1 et 2 les plus proches sont à environ 700m au Sud de la parcelle.   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux :<br>Aucun prélèvement d'eau ne sera engendré par le projet.<br><br>Phase d'exploitation :<br>Aucun prélèvement d'eau ne sera engendré par le projet.  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un drainage périphérique au bâtiment sera réalisé sans incidence sur les masses d'eau souterraines   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Phase travaux :<br>L'implantation du projet nécessite un décapage du sol sur une épaisseur moyenne d'environ 50cm. Cela représente 4250 m3 de terres excédentaires.<br><br>Phase d'exploitation :<br>Sans objet  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux et phase d'exploitation :<br>Le périmètre d'étude de la Z.A.C ne se situe pas dans des zones de protection de la faune et de la flore. Le site ne présente pas d'intérêt écologique au regard de l'étude d'impact de la ZAC et du dossier loi sur l'eau en vigueur.<br>L'implantation du projet de la halle sportive n'entraînera pas de perturbations de la biodiversité existante. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux et phase d'exploitation :<br>Le périmètre d'étude de la Z.A.C ne se situe pas dans des zones de protection de la faune et de la flore (ZNIEFF, ZICO, PSIC, Ramsar...)<br>Les sites NATURA 2000, ZNIEFF types 1 et 2 les plus proches sont à environ 700m au Sud de la parcelle.  |

|                  |  |   |   |   |
|------------------|--|---|---|---|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Phase travaux et phase d'exploitation :<br>Le projet se situe en dehors de toutes zones à sensibilité particulière.   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Phase travaux et phase d'exploitation :<br>La Z.A.C. a été créé sur des anciens terrains agricoles. Le terrain est classé actuellement au PLU en UPa, UPa1 et UPb. Il sera classé au PLUm en zone US.   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Sans objet  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Phase travaux et phase d'exploitation :<br>Par le passé, la commune a fait l'objet d'évènements pluviométriques ayant entraîné des inondations sur plusieurs secteurs de la commune, mais situés en dehors du périmètre d'étude de la Z.A.C.  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Phase travaux (16mois) :<br>Le chantier va générer la circulation des engins de chantier qui peut être source de dégradation de la qualité de l'air.  |
|                  | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>                             | Phase d'exploitation :<br>Le facteur principal de dégradation de la qualité de l'air sera lié à l'augmentation prévisible du trafic automobile à l'intérieur et aux abords de l'opération. Il s'agit dans ce cas d'un impact indirect potentiel du projet.  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>  | Phase travaux (16mois) : Le chantier va générer la circulation des engins de chantier durant les travaux. Phase d'exploitation : L'équipement sportif va générer une augmentation des déplacements. Pendant les créneaux scolaires le flux principal sera piéton venant de l'école. Les déplacements doux se feront sur la voie verte en site propre en parallèle de la rue Olympe de Gougues ou depuis le parc. La majorité des déplacements motorisés se feront de 17h à 22h en semaine et de 9h à 23h le week-end, soit une hausse inférieure à 10%. |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Phase travaux (16mois):<br>La construction du bâtiment ainsi que la circulation des engins de chantier peuvent entraîner des nuisances sonores durant les travaux.<br>Phase d'exploitation :<br>L'accueil du public lors des évènements peut être une source de bruit. Les façades auront une indice d'affaiblissement acoustique de 35 DB.   |

|                  |   |   |  |  |
|------------------|---|---|--|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?<br/>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>              | <input type="checkbox"/><br><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><br><input checked="" type="checkbox"/> | <p>Phase travaux :<br/>Sans objet</p> <p>Phase d'exploitation :<br/>Sans objet</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?<br/>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                    | <input checked="" type="checkbox"/><br><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><br><input checked="" type="checkbox"/>            | <p>Phase travaux (16mois):<br/>La construction du bâtiment peut entraîner des vibrations durant les travaux.</p> <p>Phase d'exploitation :<br/>Sans objet</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?<br/>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/><br><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><br><input checked="" type="checkbox"/>            | <p>Phase travaux :<br/>Sans objet</p> <p>Phase d'exploitation :<br/>La façade Nord-Est du bâtiment peut émettre de la lumière les soirs jusqu'à 22h en semaine et 23h en week-end. Toutefois les futures opérations de logements seront distantes d'au minimum 25m par rapport à la façade Nord-Est du complexe sportif.</p> |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Sans objet</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?<br/>Si oui, dans quel milieu ?</p>                         | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Sans objet</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Sans objet</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                 | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | <p>Sans objet</p>  |

|   |  |                          |                                     |            |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de la Z.A.C de la Minais de nombreux projets sont réalisés ou approuvés :

- Logements collectif et individuels
- Multi accueil petite enfance,
- Groupe scolaire de 16 classes avec accueil périscolaire,
- Restaurant scolaire,
- Salle polyvalente,
- City-stade et skate-parc,
- Jardins familiaux

Les incidences de ces projets sont susceptibles d'être cumulées. Toutefois le projet de la Z.A.C. prévoit le cadre réglementaire, les infrastructures, les réseaux ,etc. nécessaires pour réduire et maîtriser ces incidences.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de la Z.A.C. des mesures ont été prévues pour éviter et/ou réduire les impacts des nouveaux projets, par exemple :

- la réalisation de nouvelles voiries dimensionnées pour organiser la circulation et les accès des projets futurs
- ex: la rue Olympe de Gouges est une voie apaisée soit zone 30 avec une capacité de 300 à 400 UVP/heure
- la réalisation d'aménagements permettant les déplacements doux.
- la réalisation d'un parc comme poumon vert du quartier avec un bassin comme mesure compensatoire en matière d'hydrologie

...

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Objectif de la Z.A.C de la Minais est de développer un nouveau quartier d'habitat en associant une expansion urbaine, végétale et sociale et en optimisant l'espace pour limiter l'étalement urbain. Les incidences potentielles des projets prévus dans ce cadre ont été évaluées, maîtrisées et compensées à l'échelle de la Z.A.C. D'autre part la halle sportive sera construite sur un site qui est une friche agricole, présentant peu d'intérêt écologique en raison de l'absence de milieux potentiellement riches (forêts, zones humides, cultures,...) En sa phase de travaux elle peut générer des incidences mineures temporaires. En sa phase d'exploitation, elle ne sera source d'aucune incidence négative significative. Au contraire elle participera à la constitution d'un cadre de vie positif par les activités qu'elle offrira aux habitants du quartier et aux écoliers.

Au vu de ces faits et du cadre dans lequel elle s'inscrit, une évaluation environnementale ne présente pas d'intérêt pour ce projet.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input type="checkbox"/>            |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| Annexe 7 : Plan de masse du projet à l'échelle 1/1000 et 1/300.<br>Annexe 8 : Rapport "Caractérisation de la qualité environnementale des sols et du sous-sol."<br>Annexe 9 : Rapport "Maîtrise des pollutions et de leurs impacts d'un point de vue sanitaire."<br>Annexe 10 : Rapport "Gestion des déblais excédentaires en dehors des contaminations concentrées." |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sainte-Luce sur Loire

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



